Dénomination société : AB&CO
Forme société : SASU
Capital : 100 €
Siège social : MAMOUDZOU (97600), 12 Rue Ali Djandjaro
N° SIRET : En cours de création
RCS de Mamoudzou

PROCES-VERBAL DE l'ASSEMBLE GENERALE CONSTITUTIVE DU 28 OCTOBRE 2025

Au siège de la Société, le 28 octobre 2025, l'associée unique prend acte et pleine connaissance des dispositions des statuts constitutifs de la SASU AB&CO à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Validation des statuts
- Nomination du Président

PREMIERE RESOLUTION
Validation des statuts

L'associé unique, après avoir pris acte des statuts constitutifs de la SASU AB&CO valide la création de la SASU pour un capital social de CENT EUROS (100 €) dont les parts sont ci-après après rappelées :

- A Mr El Kader **ABDOUL MADJID**, les parts numérotées de 1 à 100, soit 100 parts sociales d'une valeur de UN EUROS (1,00€) correspondant à 100 % des parts sociales de la société.

A cet effet, le président aura tout pouvoir pour signer tout acte et généralement faire le nécessaire.

DEUXIEME RESOLUTION
Nomination du Président

L'associé unique, procède à la nomination du président de la SASU AB&CO.

Est nommé président de la société : Mr El Kader **ABDOUL MADJID** demeurant à MAMOUDZOU (97600), 12 Rue Ali Djandjaro.
Le président accepte ses fonctions et déclare ne pas être frappée d'une interdiction ou incompatibilité légale.

A cet effet, il aura tout pouvoir en tant que président pour signer tout acte et généralement faire le nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Fait à Mamoudzou, le 28 octobre 2025.

L'associé unique et président
Mr El Kader **ABDOUL MADJID**
" Bon pour acceptation de la gérance"

